



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

1398^e SÉANCE : 18 MARS 1968

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1398)	1
Souhaits de bienvenue au représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes-soviétiques	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488) : Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/8446)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUITIEME SEANCE

Tenue à New York, le lundi 18 mars 1968, à 15 heures.

Président : M. Ousmane Socé DIOP (Sénégal).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Algérie, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Hongrie, Inde, Pakistan, Paraguay, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1398)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488) :
Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/8446).

Souhaits de bienvenue au représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques

1. Le **PRESIDENT** : Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance de cet après-midi, les membres du Conseil me permettront, en tant que Président, d'exprimer notre chaleureuse bienvenue à l'ambassadeur Malik, représentant permanent de l'Union soviétique. Nous nous réjouissons de pouvoir travailler avec lui et nous lui offrons notre coopération la plus sincère.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488) :
Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/8446)

2. Le **PRESIDENT** : Conformément aux décisions adoptées précédemment par le Conseil de sécurité, je me propose, avec son assentiment, d'inviter les représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce à prendre place à la table du Conseil pour participer, sans droit de vote, à la discussion.

Sur l'invitation du Président, M. Z. Rossides (Chypre), M. O. Eralp (Turquie) et M. O. S. Bitsios (Grèce) prennent place à la table du Conseil.

3. Le **PRESIDENT** : Le Conseil de sécurité va maintenant passer à la discussion de la question figurant à son ordre du jour.

4. Avant de donner la parole aux orateurs inscrits, je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil de sécurité sur le rapport du Secrétaire général relatif à l'Opération des Nations Unies à Chypre pour la période allant du 9 décembre 1967 au 8 mars 1968 [S/8446].

5. Par ailleurs, je voudrais annoncer que les consultations ont abouti à un accord sur le texte d'un projet de résolution. Je vais maintenant donner la parole au Secrétaire général adjoint pour qu'il en donne lecture en anglais. Il en sera ensuite donné lecture en français.

6. **M. NESTERENKO** (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité) [*traduit de l'anglais*] : Le projet de résolution est ainsi conçu :

"Le Conseil de sécurité,

"Notant que, selon le rapport du Secrétaire général, en date du 9 mars 1968 (S/8446), la présence de la Force des Nations Unies à Chypre demeure nécessaire dans les circonstances présentes si l'on veut que la paix soit maintenue dans l'île,

"Notant que le Gouvernement chypriote est convenu qu'en raison de la situation qui règne dans l'île, il est nécessaire de maintenir la Force des Nations Unies en fonctions au-delà du 26 mars 1968,

"Prenant note des conditions nouvelles prévalant dans l'île comme il ressort des Observations contenues dans le rapport,

"1. Réaffirme ses résolutions 186 (1964) du 4 mars, 187 (1964) du 13 mars, 192 (1964) du 20 juin, 193 (1964) du 9 août, 194 (1964) du 25 septembre et 198 (1964) du 18 décembre 1964, 201 (1965) du 19 mars, 206 (1965) du 15 juin, 207 (1965) du 10 août et 219 (1965) du 17 décembre 1965, 220 (1966) du 16 mars, 222 (1966) du 16 juin et 231 (1966) du 15 décembre 1966, 238 (1967) du 19 juin et 244 (1967) du 22 décembre 1967 ainsi que les consensus exprimés par le Président à la 1143ème séance du 11 août 1964 et à la 1383ème séance du 24 novembre 1967;

"2. Prie instamment les parties intéressées de faire preuve de la plus grande modération et de poursuivre

résolument leurs efforts concertés en vue d'atteindre les objectifs du Conseil de sécurité, en mettant à profit de façon constructive le climat et l'occasion propices actuels;

"3. *Prolonge* à nouveau d'une période de trois mois, prenant fin le 26 juin 1968, le stationnement à Chypre de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix, qu'il a créée par sa résolution 186 (1964), dans l'espoir que des progrès suffisants dans la voie d'une solution finale auront été accomplis d'ici là pour permettre le retrait de la Force ou une réduction substantielle de son effectif."

7. Le **PRESIDENT** : Avant de donner la parole aux membres du Conseil de sécurité qui ont demandé à parler avant le vote, je donne la parole au représentant de Chypre.

8. **M. ROSSIDES (Chypre)** [traduit de l'anglais] : Je voudrais tout d'abord souhaiter chaleureusement la bienvenue au représentant de l'Union soviétique aux Nations Unies, l'ambassadeur Malik, et, avant d'aller plus avant, je voudrais aussi, au nom de mon gouvernement, rendre un hommage sincère au Secrétaire général pour ses efforts incessants et persévérants en vue d'améliorer la situation à Chypre et de trouver une solution au problème de notre île. Les Chypriotes ont contracté envers lui une dette de gratitude pour ce qu'il a fait avec tant de dévouement à la cause de la paix et des principes de la Charte.

9. Je tiens également à dire officiellement combien mon gouvernement apprécie la collaboration de ceux qui ont aidé le Secrétaire général dans ses efforts, les Secrétaires généraux adjoints Ralph Bunche et José Rolz-Bennett. Il convient aussi de mentionner tout particulièrement le travail si utile du représentant spécial du Secrétaire général à Chypre, M. Osorio-Tafall, qui a beaucoup fait pour assurer le retour à une situation normale, ainsi que l'action efficace du Commandant de la Force, le général Martola. Nous sommes très sensibles au travail accompli à Chypre par la Force des Nations Unies et par le représentant spécial du Secrétaire général en vue de normaliser la situation. Je tiens aussi à exprimer la gratitude de mon gouvernement aux pays qui ont apporté leur contribution aux effectifs de la Force des Nations Unies et à ceux qui ont prêté à ce projet leur concours financier.

10. Le Conseil se réunit aujourd'hui pour renouveler le mandat de la Force des Nations Unies à Chypre, à un moment où surgit l'espoir de trouver une solution au problème de Chypre. Nous sommes saisis du rapport le plus encourageant que le Secrétaire général nous ait présenté depuis le début des troubles à Chypre. C'est là un exposé lucide et perspicace de la situation dans l'île et nous tenons à dire combien nous apprécions ce rapport.

11. La période de trois mois qui fait l'objet du rapport est qualifiée comme "l'une des plus tranquilles depuis le moment où, en décembre 1963, les troubles ont éclaté" [ibid., par. 148]. Cette période de calme relatif a permis au gouvernement d'étendre à l'île entière les mesures de pacification et de levée des restrictions qu'il avait déjà commencé de prendre en septembre 1967. Ainsi, toutes les restrictions gouvernementales visant les Chypriotes turcs ont été entièrement levées dans tout le pays à compter du 7 mars.

12. On espère et on s'attend maintenant que les dirigeants chypriotes turcs rendront complète la liberté de mouvement des Chypriotes turcs en supprimant totalement toute restriction à leurs mouvements hors des enclaves.

13. Le rapport signale que les mesures de normalisation adoptées par le Gouvernement chypriote méritent d'être "particulièrement mentionnées" [ibid., par. 149], car elles ont exercé un effet salutaire en contribuant à atténuer la tension, notamment du fait que leur application a été étendue à la principale enclave chypriote turque, à Nicosie. La levée de toute restriction à la liberté de mouvement a, selon le rapport, "sans conteste prouvé que la masse des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs souhaite vivre dans la paix et l'harmonie et paraît déjà disposée à accepter et à appuyer des compromis raisonnables" [ibid., par. 153].

14. L'esprit de conciliation et l'aspiration au retour à une situation normale se sont révélés depuis longtemps chez les Chypriotes aussi bien grecs que turcs, et le Secrétaire général l'a particulièrement souligné dans ses rapports de mars 1966 [S/7191, par. 86] et de juin 1966 [S/7350, par. 88].

15. Ce désir sincère de conciliation se manifeste aujourd'hui de part et d'autre de façon plus convaincante que jamais. Dans ses observations, le Secrétaire général a relevé combien il était encourageant "de constater... avec quelle facilité, dans la masse de la population, les membres des deux communautés commençaient à reprendre les relations amicales qu'ils avaient autrefois" [S/8446, par. 149].

16. Je ne saurais imaginer de source de satisfaction plus vive que de voir l'amitié et la paix fleurir de nouveau spontanément au coeur d'un peuple dont les relations étaient amicales par tradition et qui, au cours de ces dernières années, s'est trouvé contre son gré et presque à son insu aux prises avec une situation d'hostilité et de lutte. Rien n'est plus émouvant que le sourire d'une réconciliation naissante venant remplacer l'expression crispée des jours sombres. Nous espérons que cela deviendra une réalité à Chypre. C'est cet esprit de bonne volonté au sein de la population de Chypre qui permet d'espérer un mouvement constructif vers la compréhension mutuelle et une solution pacifique du problème, solution conforme à la justice et aux principes de la Charte. En effet, une solution durable et le rétablissement de la paix ne sont possibles que grâce à un sentiment d'unité et de coopération dans l'intérêt commun, et cela dans un pays uni et non divisé.

17. L'archevêque Makarios, parlant après avoir été réélu Président à une majorité écrasante du peuple chypriote, a dit :

"L'expérience acquise jusqu'à maintenant doit avoir convaincu tout le monde que le problème de Chypre ne saurait être résolu par l'usage de la force ni sur le champ de bataille, mais ne pourrait l'être que dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et autour d'une table de conférence. Il ne peut être résolu par aucun autre pays; il doit l'être par la population de Chypre elle-même, au moyen de discussions engagées grâce aux bons offices du Secrétaire général."

18. Je passe maintenant aux initiatives que le Secrétaire général a l'intention de prendre pour essayer de mettre en harmonie les mesures pertinentes des parties en cause, comme cela est indiqué au paragraphe 155 des observations du Secrétaire général.

19. La première est de presser les dirigeants chypriotes turcs de répondre positivement aux mesures de pacification du gouvernement et d'abandonner la politique consistant à empêcher les Chypriotes grecs d'avoir accès à la zone sous contrôle chypriote turc. Comme le signale le rapport, maintenir ces restrictions serait incompatible avec la revendication de pleine liberté de mouvement des Chypriotes turcs, laquelle a reçu entière satisfaction grâce aux récentes mesures gouvernementales. Nous espérons donc qu'une telle réaction ne se fera plus attendre, surtout dans le climat favorable qui règne aujourd'hui.

20. En second lieu, le Secrétaire général adresse un appel à la fois au Gouvernement de Chypre et aux dirigeants chypriotes turcs, les invitant à accepter certaines propositions en vue d'une cessation de l'affrontement militaire, ce qui réduirait les zones de friction et d'incidents possibles. Voilà un pas qui mène loin sur la voie de la paix. Mon gouvernement, par souci de coopération en vue de la normalisation, s'est déclaré disposé à réserver un accueil favorable à de telles propositions, qui pourraient fort bien prendre place dans les entretiens prévus par lesdites initiatives.

21. En troisième lieu, le Secrétaire général, aux alinéas iii et iv de l'exposé des initiatives qu'il envisage, déclare qu'il continuera d'exercer ses bons offices et il demande aux parties de faire preuve de l'esprit d'accommodement qui est indispensable pour que les entretiens progressent. Je puis donner au Conseil de sécurité l'assurance que mon gouvernement est tout disposé à coopérer avec le Secrétaire général dans le cadre de ses bons offices, tant ici qu'à Chypre, pour arriver à une solution du problème.

22. Nous sommes prêts à avoir des entretiens dans un esprit de compréhension et de coopération. Nous souhaitons la paix et le progrès à Chypre, et la condition préalable en est la compréhension mutuelle ainsi que l'unité du peuple en cause, dans l'intégrité d'un pays indépendant et souverain. Cela n'est pas seulement dans l'intérêt vital du peuple même de Chypre, mais dépasse largement le cadre de l'île : en effet, le rétablissement de la paix à Chypre apportera une contribution importante à la paix dans cette région troublée et dans le monde entier.

23. Le **PRESIDENT** : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

24. M. ERALP (Turquie) [traduit de l'anglais] : Pour la première fois, après quatre années tragiques, le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui dans une atmosphère d'optimisme relatif, ainsi qu'en témoigne le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis. Encore qu'il reste beaucoup à faire de la part de tous les intéressés, ma délégation estime que son premier devoir, à ce stade, est de rendre l'hommage le plus mérité aux patients efforts diplomatiques du Secrétaire général et de ses collaborateurs immédiats, qui ont réussi à détourner le cours du différend,

le faisant passer des passions enflammées au bon sens, des récriminations à la raison, du heurt des armes au dialogue pacifique. Nous sommes reconnaissants au Commandant et au personnel de la Force des Nations Unies, de même qu'au représentant spécial du Secrétaire général à Chypre, M. Osorio-Tafall, pour la diligence et l'habileté avec lesquelles ils ont su faire face à des situations et à des problèmes très délicats, afin de faire régner la paix dans l'île. Nous avons également une dette de reconnaissance envers les pays qui ont contribué au maintien de la Force en lui fournissant du personnel et une aide financière, servant ainsi noblement la cause de la paix dans cette région troublée.

25. L'atmosphère d'optimisme relatif à laquelle j'ai fait allusion nous semble fondée sur quatre éléments.

26. Le premier est le retrait de l'île des forces de l'armée royale grecque et une tentative renouvelée de mon gouvernement et du Gouvernement grec de réparer les torts faits à leurs relations bilatérales.

27. Le second est un état d'esprit qui trouve son expression dans certaines déclarations des dirigeants chypriotes grecs qui, si elles sont sincères, peuvent contribuer grandement à la solution pacifique du problème. A cet égard, je voudrais à mon tour citer une déclaration faite par l'archevêque Makarios le 29 février, déclaration mentionnée au paragraphe 90 du rapport du Secrétaire général [S/8446] et dont M. Rossides vient de donner lecture au Conseil. L'archevêque Makarios y affirme que "l'expérience acquise jusqu'à maintenant doit avoir convaincu tout le monde que le problème de Chypre ne saurait être résolu par l'usage de la force". C'est là une déclaration fort bienvenue, car nous avons toujours soutenu qu'à l'origine du problème de Chypre il y avait la tentative d'une des parties d'imposer ses vues à la communauté turque en recourant à la force. Mon gouvernement a toujours été d'avis que cette question devrait aboutir à une solution pacifique et à un règlement concerté, comme l'envisage la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité du 4 mars 1964, et non pas à des positions obtenues par un recours à la force.

28. En troisième lieu, il y a certaines mesures récemment prises par l'administration chypriote grecque, qui ont été expliquées dans le rapport du Secrétaire général. Il n'est pas douteux que ces mesures, qui consistent surtout en la levée de restrictions sévères imposées unilatéralement et arbitrairement par l'administration grecque à la communauté turque, contribueront grandement à réduire la tension dans l'île.

29. La réaction de mon gouvernement et de la communauté turque à cette évolution récente a été favorable. Dans une déclaration faite à ce propos, M. Fazıl Küçük, vice-président de Chypre, a dit :

"Certaines restrictions arbitrairement imposées par l'administration chypriote grecque, et qui ont rendu extrêmement difficiles les conditions d'existence quotidienne des membres de la communauté chypriote turque au cours des quatre dernières années, ont récemment été levées par la même administration et de la même manière dont elles avaient été imposées.

“Espérons que ce geste aidera à réduire la tension qui règne dans l’île et permettra aux bons offices offerts par U Thant pour la réalisation des mesures de pacification contenues dans son appel du 3 décembre 1967 de donner des résultats féconds. Cependant, comme le Secrétaire général l’a indiqué lui-même dans son dernier rapport, aucun fait nouveau positif n’est intervenu dans ces mesures de pacification.

“Nous voulons croire que ces restrictions ont été supprimées dans un désir sincère d’aboutir à un règlement du problème et que cette mesure aura un caractère permanent. Si, en pratique, les événements venaient confirmer cette hypothèse, nous pourrions envisager des mesures réciproques qui ne nuiraient pas aux exigences de notre sécurité.”

30. Il est donc évident que la communauté turque a l’intention d’envisager en principe favorablement la suggestion formulée par le Secrétaire général au paragraphe 155, i, de son rapport, et visant à une plus grande liberté de mouvement dans les zones contrôlées par les Chypriotes turcs. Ce faisant, les intéressés, selon nous, agiront dans la conviction qu’un principe énoncé dans un autre rapport du Secrétaire général sera scrupuleusement appliqué. Je veux parler du paragraphe 274 du rapport du Secrétaire général du 11 mars 1965 [S/6228] où il affirme :

“...la Force ne peut agir comme instrument du gouvernement pour l’aider à étendre de force son autorité sur la communauté chypriote turque dans les zones qui sont actuellement sous le contrôle de cette communauté.”

31. Et pourtant il semblerait à ma délégation que ce procédé, consistant à imposer, puis à lever des restrictions, et peut-être à les imposer à nouveau comme cela a été fait par le passé, à la discrétion de l’une des parties, ce procédé de la douche écossaise, ne constitue pas la meilleure façon de faire disparaître les tensions et de susciter un retour à des conditions normales. C’est par des accords durables entre les parties que l’on pourra créer des conditions de paix réelle. A ce propos, nous ne pouvons cacher notre déception devant l’échec des efforts entrepris jusqu’ici par le Secrétaire général dans le cadre des bons offices qu’il a offerts dans son appel du 3 décembre 1967 [S/8248/Add.6, par. 1] et que le Conseil de sécurité a appuyés et confirmés dans sa résolution [244 (1967)] du 22 décembre 1967. Nous n’en sommes pas moins soulagés de lire, à l’alinéa iii du paragraphe 155 du rapport du Secrétaire général [S/8446] que ce dernier entend continuer d’exercer ses bons offices dans le même sens.

32. Enfin, nous saluons les initiatives énumérées au paragraphe 155 de ce même rapport. Tous les sondages officieux en vue de contacts entre les deux communautés de l’île bénéficieront de l’encouragement de mon gouvernement, étant bien entendu que, comme le reconnaît et l’affirme la résolution du 4 mars du Conseil de sécurité, la question de Chypre ne peut trouver une solution d’ensemble définitive que grâce à un accord négocié entre toutes les parties du différend, et cela dans une atmosphère de paix et de calme.

33. Après de longues et pénibles années de luttes et de souffrances, nous voyons maintenant, pour la première fois, poindre une lueur d’espoir, ce qui nous porte à croire que le bon sens et la bonne volonté l’emporteront. On peut être certain que mon gouvernement, fidèle à son attitude, ne repoussera aucune possibilité de négociation et de règlement pacifique. Nous souhaitons ardemment qu’au cours des trois prochains mois accordés à la Force des Nations Unies les efforts en vue d’arriver à un règlement pacifique et acceptable pour tous aboutiront heureusement afin que le Conseil de sécurité et l’Organisation des Nations Unies aient la satisfaction d’avoir mené à bien un effort de maintien de la paix et de pacification qui puisse servir d’exemple à tous.

34. M. BITSIOS (Grèce) : Au moment où le Conseil de sécurité délibère sur la prorogation de la présence de la Force des Nations Unies à Chypre pour une nouvelle période de trois mois, il est encourageant de lire, dans le rapport du Secrétaire général, que l’atmosphère est plus propice qu’à aucun autre moment pour accélérer le mouvement vers un retour à une situation normale et pour redoubler d’efforts afin de progresser utilement avec résolution et bonne foi vers une solution du problème de Chypre.

35. La Grèce ne peut que se féliciter de cette constatation, ses efforts et ses initiatives ayant été sans cesse dirigés vers la création de cette atmosphère. Aussi n’avons-nous aucune difficulté à souscrire aux mesures que le Secrétaire général propose au paragraphe 155 de son rapport, plus spécialement en ce qui concerne l’initiative que le Secrétaire général se propose de prendre, conformément à l’alinéa v de ce paragraphe, qui se rapporte directement à mon gouvernement. Il me suffit de rappeler que la Grèce a toujours apporté sa contribution aux efforts de toutes sortes et de tous côtés pour la recherche d’une solution ou conduisant à l’établissement de conditions propices à une telle recherche.

36. Le souvenir est encore récent des efforts d’apaisement, de conciliation et de modération que le Gouvernement hellénique a déployés au cours des mois derniers. Je n’abuserai donc pas du temps du Conseil en les évoquant; je me bornerai à rappeler que, si la paix a pu être sauvée au mois de novembre 1967, ce fut grâce, principalement, à la modération et au sens des responsabilités dont le Gouvernement hellénique a fait preuve, ainsi qu’à son attachement aux principes de la Charte des Nations Unies.

37. En se rendant à l’appel du Secrétaire général et en acceptant son offre de bons offices, la Grèce a fait preuve de foi et de confiance en l’Organisation des Nations Unies, en ses organes et en ses procédures.

38. Sur un autre plan également, la Grèce a essayé d’obtenir une réduction de la tension. Les membres du Conseil de sécurité savent fort bien que les rapports entre la Grèce et la Turquie sont passés par des phases diverses de tension. Désireux de mettre fin autant que possible à cet état de choses, le Gouvernement hellénique s’est mis d’accord avec le Gouvernement turc pour explorer les possibilités de règlement des diverses questions qui, sur le plan bilatéral, pèsent sur les relations des deux pays. Cette procédure vient d’être entamée et est en cours en ce moment.

39. Ayant donné toutes les preuves de bonne volonté et de désir d'œuvrer pour la solution de la question de Chypre, la Grèce ne peut qu'approuver les propositions du Secrétaire général adressées aux parties les plus directement intéressées.

40. Le rapport du Secrétaire général trace un tableau bien éloquent de la contribution constructive et décisive qu'a apportée le Gouvernement de Chypre en mettant en application des mesures de normalisation, qui faciliteront, s'il n'y a pas de nouvelle obstruction, le retour à la normalisation complète. Seulement, encore faut-il que chacun, à Chypre, agisse dans le même esprit positif et constructif dans lequel ces mesures ont été conçues, énoncées et mises en application; aussi faut-il que toute partie préoccupée par le problème de Chypre et ses contingences fasse preuve de modération, de sens des responsabilités et de réalisme, en ayant comme but principal le maintien de la paix dans la région et la sauvegarde de la justice et de l'équité, en un mot des principes mêmes de la Charte des Nations Unies.

41. La présence de la Force à Chypre, nous en sommes convaincus, contribuera de façon positive et constructive à une telle évolution souhaitable tant dans le domaine des attitudes que sur le plan des réalisations pratiques.

42. Je ne voudrais pas conclure cette brève intervention sans réitérer l'appréciation et les remerciements de mon gouvernement pour les efforts déployés sans relâche par le Secrétaire général et ses collaborateurs, ainsi que pour les services rendus à la cause de la paix et de la sécurité à Chypre par le représentant spécial du Secrétaire général, par la Force des Nations Unies et son commandant. Notre appréciation s'adresse également aux pays qui, dévoués à la cause de la paix, continuent à contribuer généreusement au financement du maintien de la Force.

43. M. CSATORDAY (Hongrie) [traduit de l'anglais] : Monsieur le Président, permettez-moi, avant de faire ma déclaration, de me joindre à vous pour saluer l'ambassadeur Malik, représentant permanent d'un pays ami, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui est le nouveau représentant de son pays au Conseil de sécurité mais pour qui cet organe n'est pas chose nouvelle. En fait, il en connaît mieux le fonctionnement que beaucoup d'entre nous. Nous sommes persuadés que sa riche expérience et sa vaste connaissance des problèmes internationaux qui se posent aux Nations Unies contribueront au succès des efforts sincères que nous faisons pour consolider la cause de la paix et de la sécurité dans le monde.

44. Puisque c'est la première fois que mon gouvernement a l'occasion d'exprimer son opinion dans le Conseil sur la question de Chypre, en général, et sur le rapport du Secrétaire général, en particulier, j'exposerai brièvement la position de la Hongrie.

45. Tout d'abord, et par-dessus tout, nous considérons que l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Chypre constituent les conditions préalables à la paix de l'île tant sur le plan intérieur que sur le plan international. Par conséquent, nous sommes résolument en faveur d'un renforcement de ces conditions

indispensables à la paix et, partant, nous nous opposons à toute tentative qui pourrait leur porter préjudice.

46. La présence à Chypre de forces et de bases militaires étrangères, vestiges d'une époque coloniale révolue, constitue certes un sérieux obstacle sur la voie de l'indépendance et de la souveraineté totales et véritables, et c'est pourquoi cette présence doit prendre fin : les bases militaires doivent être démantelées et les troupes étrangères, quelles qu'elles soient, doivent être entièrement retirées.

47. Quant au fond de la question de Chypre, qui est une affaire intérieure de la République de Chypre, c'est le peuple de Chypre qui doit en trouver la solution, sans aucune intervention extérieure.

48. Il faut que cette solution soit trouvée par des moyens pacifiques puisque, comme l'ont montré si clairement les événements tragiques de ces dernières années, le recours à la force ne permet pas d'aboutir à une solution, mais entraîne bien plutôt la destruction, la haine et la peur. Une solution durable et permanente doit être fondée sur des principes démocratiques tenant compte des droits et des intérêts légitimes des communautés nationales. Il est indispensable, pour toute négociation entre les parties, que le climat politique de l'île s'améliore : la crainte et la méfiance, nées des expériences du passé, doivent céder le pas à la confiance.

49. A cet égard, il est fort encourageant de noter dans le rapport du Secrétaire général qu'une détente se manifeste à Chypre. Nous partageons l'espoir du Secrétaire général que le moment est venu de "progresser utilement, avec résolution et de bonne foi, vers une solution du problème de Chypre" [ibid., par. 151].

50. La délégation hongroise a noté avec satisfaction les signes de bonne volonté, de coopération et d'optimisme qui ont marqué les déclarations de ceux qui représentent les parties intéressées et qui ont parlé avant moi. Et c'est pourquoi nous sommes heureux d'apprendre les mesures de normalisation adoptées par le Gouvernement chypriote, mesures qui ont beaucoup contribué aux événements favorables des trois derniers mois. Nous espérons que cette évolution se poursuivra dans le même sens et que les deux communautés pourront entreprendre des négociations au sujet des questions qu'il reste à régler.

51. Nous espérons qu'elles trouveront une solution qui donne satisfaction tant aux Chypriotes grecs qu'aux Chypriotes turcs, ce qui renforcera l'indépendance et la souveraineté de la République, et devrait conduire au retrait de tout le personnel militaire étranger, national et international.

52. Nous comprenons cependant que, dans la situation actuelle, le Secrétaire général, avec l'assentiment du Gouvernement de Chypre, ait jugé nécessaire de recommander que demeure à Chypre la Force des Nations Unies pour trois mois encore.

53. Mon gouvernement n'a pas d'objection à cette recommandation à condition que cette prolongation ait uniquement pour base les dispositions de la résolution 186 (1964)

du Conseil de sécurité du 4 mars 1964, y compris le financement volontaire de la Force des Nations Unies.

54. Pour toutes ces raisons, ma délégation est prête à appuyer le projet de résolution.

55. M. PARTHASARATHI (Inde) [traduit de l'anglais] : A mon tour, je voudrais, pour commencer, souhaiter très cordialement et très sincèrement la bienvenue à M. l'ambassadeur Malik, représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. M. Malik, qui a déjà été le représentant permanent de son pays auprès des Nations Unies, et de la manière la plus brillante, n'est pas un inconnu pour notre organisation. Plus récemment, en sa qualité de Ministre adjoint des affaires étrangères de l'URSS, il a eu à s'occuper d'importantes questions internationales. Ma délégation est certaine que, dans les jours et les mois à venir, le Conseil tirera un grand profit de l'expérience, de la sagesse et de la probité de M. Malik dans la conduite de ses travaux, ainsi que dans l'exercice de ses responsabilités en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

56. Nous avons sous les yeux le rapport du Secrétaire général [S/8446], qui nous donne son évaluation de la situation à Chypre et des résultats de la présence de l'Organisation des Nations Unies dans l'île. Nous sommes heureux de constater que le Secrétaire général peut déclarer que les trois mois sur lesquels porte son rapport ont été l'une des périodes les plus calmes depuis que les troubles ont éclaté en décembre 1963 et qu'à la détente générale correspond une certaine réduction des incidents comportant des échanges de coups de feu, ainsi qu'un début satisfaisant de désengagement militaire en certains endroits. En outre, ma délégation est heureuse de constater non seulement que, depuis la réunion du Conseil du 22 décembre 1967 [1386ème séance], la menace d'un conflit dans la région, qui paraissait alors imminent, a diminué, mais aussi que les conditions s'y améliorent rapidement et que le processus de normalisation a commencé.

57. Il pourrait être utile que je précise à ce stade la position fondamentale du Gouvernement de l'Inde sur la question de Chypre. Avant que Chypre ne devînt indépendante, l'Inde avait toujours insisté sur le fait que la domination coloniale britannique dans l'île devait prendre fin. Après l'indépendance de Chypre, nous avons soutenu la thèse que rien ne devait être fait qui pourrait compromettre la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de Chypre. A ce propos, permettez-moi de citer la déclaration du Gouvernement de l'Inde du 25 novembre dernier : "Le Gouvernement a toujours appuyé et continue d'appuyer l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre."

58. De même que les autres membres du Conseil, l'Inde reconnaît qu'il existe un problème aigu dans l'île, qui concerne les relations entre la communauté majoritaire et la communauté minoritaire. Nous sommes fermement convaincus que, pour sauvegarder la paix et la sécurité, non seulement dans l'île mais dans la région environnante, il est nécessaire qu'il y ait un rapprochement entre ces deux communautés. A cet égard, il est satisfaisant de constater que, comme l'a dit le Secrétaire général dans son rapport, les mesures de normalisation prises par le Gouvernement de

Chypre ont déjà contribué à la détente dans l'île. Le Secrétaire général écrit :

"... L'assouplissement des restrictions a sans conteste prouvé que la masse des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs souhaite vivre dans la paix et l'harmonie et paraît déjà disposée à accepter et à appuyer des compromis raisonnables." [Ibid., par. 153.]

59. Nous sommes persuadés que des mesures appropriées devraient être prises d'urgence pour soutenir et élargir ce processus de normalisation afin que le peuple de l'île puisse progresser rapidement vers la solution pacifique des problèmes qui se posent à lui. Comme l'a signalé le Secrétaire général, "il n'y a jamais eu, à Chypre, ... d'occasion plus favorable que celle qui s'offre actuellement de prendre des mesures significatives dans la voie d'un règlement" [ibid.].

60. Nous estimons que les parties en cause devraient saisir cette occasion d'arriver à un règlement durable de leurs problèmes. Le Secrétaire général a énuméré un certain nombre de mesures qui, selon lui, pourraient être prises en vue d'arriver à une solution du problème de Chypre. Nous approuvons entièrement les dispositions qu'il préconise et nous espérons sincèrement que les intéressés accepteront ses suggestions.

61. Ma délégation appuie intégralement le projet de résolution dont nous sommes saisis et espère que les parties intéressées mettront à profit de façon constructive le climat propice actuel pour atteindre les objectifs du Conseil de sécurité.

62. M. SHAHI (Pakistan) [traduit de l'anglais] : Je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'ambassadeur Malik, ministre adjoint des affaires étrangères et représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui nous revient après 15 ans d'absence, au cours desquels il a été successivement ambassadeur de son pays au Royaume-Uni et Ministre adjoint des affaires étrangères — poste qu'il occupe toujours. Lorsqu'il était représentant permanent auprès des Nations Unies, M. Malik s'est acquis le respect et l'admiration de tous. Nous sommes certains que, comme ses prédécesseurs, il saura mettre le prestige, l'influence et le poids de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, ainsi que sa propre expérience, son habileté consommée et sa sagesse, au service de la paix et de la sécurité internationales fondées sur la justice et sur les principes élevés de la Charte des Nations Unies.

63. Pour ce qui est de Chypre, nous sommes heureux et soulagés du contraste que présente la situation actuelle par rapport à celle qui régnait dans l'île en novembre et en décembre 1967. Dans son rapport, le Secrétaire général écrit : "La période de trois mois sur laquelle porte le présent rapport a été l'une des plus tranquilles depuis le moment où, en décembre 1963, les troubles ont éclaté." [Ibid., par. 148.] De l'avis du Secrétaire général, ce changement encourageant pourrait bien être dû au fait que les Chypriotes, tant grecs que turcs, ont finalement compris la nécessité urgente de régler leurs différends, à la suite de la crise de novembre dernier. Si l'on n'avait pas réussi à conjurer cette crise, Chypre et une région plus vaste de la Méditerranée orientale auraient été plongées dans la guerre.

64. Ma délégation tient à dire combien elle est heureuse de la modération et de l'esprit de conciliation dont ont fait preuve les deux communautés de l'île, de même que les Gouvernements de la Turquie et de la Grèce. Les déclarations que les représentants de ces pays viennent de faire ici ont confirmé que les parties intéressées sont animées du désir sincère d'éviter le recours à la force et d'œuvrer à une solution pacifique du problème de Chypre. Si le terrain a été préparé en vue d'une telle solution et si l'atmosphère qui règne actuellement dans l'île y est plus propice qu'elle ne l'a jamais été jusqu'à présent, on le doit largement aux efforts inlassables qu'a déployés le Secrétaire général pour la cause de la paix.

65. Je voudrais dire aussi combien ma délégation se félicite du rôle joué par le représentant spécial, M. Osorio-Tafall. Le Secrétaire général a indiqué que les mesures de normalisation qui ont été prises par le Gouvernement de Chypre en vue de faciliter la liberté de mouvement des personnes et des marchandises ont contribué à la détente. Dans son rapport spécial¹, le Secrétaire général a offert ses bons offices aux parties intéressées pour l'œuvre de pacification et le retour à la paix et au calme dans l'île. Les trois gouvernements intéressés ont accepté chaleureusement l'offre de bons offices faite par le Secrétaire général dans l'avant-dernier paragraphe du rapport spécial.

66. Dans son présent rapport sur Chypre, le Secrétaire général a esquissé les initiatives qui, à son sens, devraient être prises sans retard en vue d'un règlement. Nous constatons notamment qu'il voudrait que son représentant spécial invite des personnalités éminentes chypriotes grecques et chypriotes turques à amorcer des entretiens sur le problème de Chypre. Nous estimons qu'il s'agit là d'une proposition constructive et qui vient à son heure. De l'avis de ma délégation, les plus grands espoirs d'action fructueuse résident dans le fait que les parties semblent disposées à engager le dialogue sur leurs relations mutuelles, compte tenu de la situation présente à Chypre, et à l'orienter dans le sens de la réalisation des objectifs fixés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 186 (1964) du 4 mars 1964, à savoir une solution pacifique et un règlement concerté des problèmes fondamentaux entre toutes les parties, conformément à la Charte des Nations Unies et dans l'intérêt du bien-être du peuple chypriote dans son ensemble, ainsi que du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

67. Le rapport du Secrétaire général indique clairement qu'en dépit de l'évolution encourageante qui se poursuit depuis l'année dernière la possibilité demeure d'un renversement de la tendance actuelle au retour à la paix et à une situation normale, car les risques de voir éclater une nouvelle crise subsistent. Bien que les risques de nouvelles hostilités soient moindres, le danger n'a pas complètement disparu. Ce n'est donc pas le moment de nous reposer sur nos lauriers. Ainsi que le Secrétaire général l'a souligné à juste titre, il est impératif que toutes les parties intéressées redoublent d'efforts pour progresser utilement, avec résolution et de bonne foi vers une solution du problème de Chypre. Cette solution doit être fondée sur le plein respect des droits et intérêts légitimes des deux communautés de

l'île et sur le strict respect des droits et obligations découlant des traités et accords internationaux.

68. Je voudrais, avant de terminer, indiquer que, compte tenu de la situation qui règne actuellement dans l'île telle qu'elle est exposée dans le rapport du Secrétaire général, ma délégation se rallie à la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que la Force des Nations Unies à Chypre voie son mandat renouvelé pour une période de trois mois.

69. Je voudrais aussi saisir cette occasion de rendre hommage au général Martola, commandant en chef de la Force, ainsi qu'à ses officiers et à ses hommes, pour leur dévouement, leur sens du devoir et les efforts inlassables qu'ils déploient pour s'acquitter de leurs lourdes responsabilités. Le maintien de la paix à Chypre, si fragile et instable soit-elle, est dû dans une large mesure à la présence de cette force dans l'île.

70. M. IGNATIEFF (Canada) [*traduit de l'anglais*] : Permettez-moi, Monsieur le Président, de m'associer aux paroles si bien choisies que vous avez prononcées pour souhaiter la bienvenue parmi nous à M. Malik, ministre adjoint des affaires étrangères et représentant permanent de l'Union soviétique. Je suis d'autant plus heureux de le faire que je crois être l'une des rares personnes, autour de cette table, à s'être trouvées ici il y a 20 ans — bien qu'à un titre plus modeste — lorsqu'il représentait son pays avec tant de distinction.

71. A un moment où les nuages sombres ne manquent pas à l'horizon international, la délégation canadienne est particulièrement heureuse de découvrir un rayon d'espoir dans le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation à Chypre et sur le rôle de la Force des Nations Unies, espoir renforcé par les déclarations faites devant le Conseil par les représentants des parties au différend.

72. Lorsque j'ai pris la parole ici en juin dernier [*1362ème séance*], j'ai dit combien le Canada était préoccupé de constater l'absence de progrès dans la voie d'un règlement du problème de Chypre. J'ai ajouté que nous serions heureux que de nouvelles initiatives soient prises sur le plan politique en vue d'une solution. Plus tard, des menaces de guerre ont plané sur Chypre, dont l'avenir a semblé particulièrement sombre.

73. Dans ces conditions, il est encourageant que le rapport du Secrétaire général signale de nouvelles initiatives en perspective sur le plan politique et indique que les tensions ont notablement diminué, que le climat général s'est amélioré et que l'espoir d'une solution renaît.

74. Il semble donc approprié que le Conseil prenne acte de ces conditions nouvelles et invite toutes les parties intéressées à mettre à profit cette amélioration pour continuer à rechercher un règlement pacifique. Dans l'espoir que le mouvement actuel vers un règlement politique se maintiendra, il me paraît également approprié que le Conseil prolonge pour une nouvelle période le mandat de la Force des Nations Unies, de façon que les possibilités actuelles de progrès puissent être pleinement examinées. C'est pour les raisons que je viens d'exposer que le Canada pourra appuyer

¹ *Ibid.*, vingt-deuxième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1967, document S/8248/Add.6.

le projet de résolution dont lecture nous a été donnée au début de la séance.

75. Il est évident que la Force des Nations Unies continue à avoir une influence utile et régulatrice dont les bienfaits doivent être reconnus. Cependant, il nous est peut-être permis d'espérer qu'au fur et à mesure que s'améliorera la situation la présence de la Force deviendra de moins en moins nécessaire, en tout cas à son effectif actuel. Entre-temps, aussi longtemps que la Force sera nécessaire, j'insisterai à nouveau auprès des parties intéressées pour leur demander de maintenir et d'améliorer leur coopération avec elle.

76. Ma délégation partage la préoccupation du Secrétaire général concernant le déficit financier des comptes de la Force. J'aime à croire que les indices de progrès signalés dans le rapport du Secrétaire général inciteront un plus grand nombre de pays à verser des contributions volontaires pour appuyer cette importante opération, qui a contribué si efficacement au maintien de la paix.

77. Pour terminer, je tiens une fois encore à féliciter le Secrétaire général et ses collaborateurs, ici et à Chypre, ainsi que le Commandant de la Force, des efforts qu'ils accomplissent dans l'intérêt d'un règlement pacifique du problème de Chypre. Et, bien entendu, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'habileté et de la compétence dont vous avez fait preuve dans l'examen de ce point de l'ordre du jour.

78. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Monsieur le Président, Messieurs les Membres du Conseil de sécurité, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer ma sincère reconnaissance pour les paroles de bienvenue que vous avez bien voulu m'adresser. Depuis l'époque où, pour la première fois, j'ai reçu la mission de représenter l'Union des Républiques socialistes soviétiques au sein de cette organisation, bien des changements sont intervenus dans le monde.

79. Il est naturel que les transformations historiques qui se sont produites depuis lors sur la scène internationale aient profondément modifié la situation aux Nations Unies. L'Organisation a vu le nombre de ses membres s'accroître de façon considérable, elle est devenue plus représentative, et il m'est particulièrement agréable de voir aujourd'hui parmi les membres du Conseil de sécurité les délégués de pays d'Afrique et d'Asie amis de l'Union soviétique, qui ont reçu depuis peu la possibilité d'étendre leur participation aux travaux du Conseil.

80. Au cours de ces années, le nombre des problèmes examinés et résolus par l'Organisation s'est, lui aussi, accru. La tâche fondamentale de l'Organisation qui, aux termes de la Charte des Nations Unies, est de "préserver les générations futures du fléau de la guerre", garde cependant toujours son importance capitale et son actualité. Pour remplir cette tâche, l'activité du Conseil de sécurité qui, selon la Charte, est chargé de "la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales", revêt une importance particulière.

81. Au moment où l'Organisation des Nations Unies a été fondée, on a proclamé, comme l'un des principes fonda-

mentaux de la Charte, celui de la coexistence pacifique des Etats, excluant toute ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et des autres peuples.

82. A notre époque, un nombre toujours plus grand de pays envisagent de façon réaliste les changements qui se sont produits dans le monde, car ils ont conscience que, pour sauvegarder et consolider la paix, il est indispensable d'observer strictement le principe de la coexistence pacifique entre Etats ayant des systèmes sociaux différents. Et, comme le souligne la Charte, l'Organisation des Nations Unies a une grande responsabilité qui consiste à harmoniser les activités des Etats pour parvenir à des relations amicales fondées sur le principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, pour encourager la coopération internationale dans les domaines social, économique, culturel et humanitaire. Ce rôle, l'Organisation des Nations Unies ne pourra le remplir que sur la base d'un respect strict et rigoureux des principes fondamentaux qui régissent son activité et qui sont contenus dans la Charte des Nations Unies. Ce sont les dérogations à la Charte, les tentatives tendant à réviser ses principes fondamentaux, qui ont été à l'origine des difficultés que l'Organisation a connues plus d'une fois par le passé.

83. Depuis le premier jour de sa participation aux travaux de l'Organisation, l'Union soviétique, qui mène une politique de paix et de coexistence pacifique, est demeurée fidèle à l'esprit et aux principes de la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux obligations auxquelles elle avait souscrit en devenant Membre de l'Organisation. Le Gouvernement soviétique accorde une grande importance aux activités des Nations Unies en tant qu'instrument de paix et considère cette organisation comme une importante instance internationale menant une lutte politique active dans l'intérêt de la paix et de la sécurité, contre l'agression et l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, contre le colonialisme et le racisme.

84. Prenant la parole devant l'organe législatif suprême de notre pays, le Soviet suprême de l'URSS, M. Kossyguine, chef du Gouvernement soviétique, a déclaré, à propos des grandes lignes d'orientation de l'Union soviétique en matière de politique intérieure et extérieure : "Nous attachons une grande importance à l'Organisation des Nations Unies, qui est appelée à jouer un rôle important pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité des peuples."

85. L'histoire déjà longue de l'Organisation des Nations Unies montre éloquentement que l'Union soviétique, en sa qualité de Membre de l'Organisation et de membre permanent du Conseil de sécurité, mène une politique de paix et soutient toujours fermement les intérêts de la paix et de la sécurité des peuples contre les menées agressives des forces impérialistes, et défend énergiquement la juste cause de la lutte des peuples pour la liberté et l'indépendance nationale. L'Union soviétique poursuivra la même politique à l'avenir, et continuera de lutter pour que s'unissent, au sein de l'Organisation des Nations Unies, tous les Etats qui se prononcent en faveur de la paix et contre l'agression, pour que le rôle de l'Organisation se développe, dans la sauvegarde de la paix, le respect de la liberté et de la sécurité des peuples.

86. Je vous remercie encore une fois, Monsieur le Président et Messieurs les membres du Conseil.

87. Pour en venir à la question de Chypre, je souhaiterais déclarer ce qui suit. La position de l'Union soviétique à propos de cette question est bien connue. Elle a été souvent exposée dans les déclarations des dirigeants soviétiques ainsi que dans les interventions des représentants de notre pays, notamment au Conseil de sécurité. Permettez-moi d'indiquer que cette position conserve toute sa force et toute son importance.

88. L'Union soviétique, autrefois comme aujourd'hui, part du principe que cette question doit être résolue par des moyens pacifiques, dans l'intérêt du peuple chypriote et afin de parvenir à une détente dans cette importante région du monde.

89. L'Union soviétique soutient fermement la lutte des Chypriotes pour leur indépendance complète, pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de leur pays, qui est, comme on le sait, Membre de l'Organisation des Nations Unies. Il est interdit de douter que la solution des questions intérieures de Chypre soit l'affaire des Chypriotes eux-mêmes.

90. La question de Chypre doit être résolue sans ingérence de l'extérieur. Les droits légitimes des populations grecque et turque de l'île doivent être pleinement respectés par tous. L'Union soviétique s'élève énergiquement contre tout essai de porter atteinte à la souveraineté de la République de Chypre et de résoudre cette question en dehors du peuple chypriote, au détriment de ses intérêts vitaux et au profit des puissances impérialistes.

91. Nous sommes profondément convaincus que la complète indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre sont liées au retrait de son territoire de toutes les troupes étrangères et à l'élimination des bases militaires appartenant à d'autres puissances qui s'y trouvent.

92. La délégation soviétique voudrait également souligner que, conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 4 mars 1964, tous les pays Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent s'abstenir de tous actes qui pourraient compliquer la situation à Chypre.

93. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité examine à nouveau la question de Chypre à propos du rapport présenté par le Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre pour la période du 9 décembre 1967 au 8 mars 1968 [S/8446]. Ce rapport contient une recommandation tendant à prolonger le stationnement de la Force des Nations Unies à Chypre d'une nouvelle période de trois mois.

94. A cet égard, la délégation de l'URSS juge nécessaire de faire remarquer que, de toute évidence, un séjour aussi prolongé de la Force des Nations Unies à Chypre ne saurait être considéré comme normal. Près de quatre ans se sont écoulés depuis que la Force est venue stationner à Chypre, mais cela n'a nullement fait avancer la solution du problème chypriote. Ce fait est d'ailleurs reconnu dans le rapport présenté au Conseil, où l'on peut lire, notamment, que, malgré une certaine amélioration de la situation à Chypre, "les questions fondamentales demeurent non résolues" [*ibid.*, par. 154].

95. En ce qui concerne le projet de résolution porté à l'examen du Conseil de sécurité, et où il est proposé de proroger la présence à Chypre de la Force des Nations Unies pour une nouvelle période de trois mois, nous faisons tout d'abord remarquer que ledit projet confirme la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité en date du 4 mars 1964 ainsi que d'autres résolutions du Conseil relatives à la question chypriote.

96. Bien que l'Union soviétique n'ait pas estimé et n'estime pas justifiée une plus longue présence de la Force des Nations Unies à Chypre, la délégation soviétique ne s'opposera pas à la prolongation de ce séjour pour une nouvelle période de trois mois, sous réserve que tel soit le désir du Gouvernement chypriote et des autres parties intéressées, et à la condition expresse que cette prolongation soit pleinement conforme aux dispositions de la résolution susmentionnée du Conseil de sécurité, et notamment que la Force des Nations Unies à Chypre conserve ses fonctions actuelles et que le financement par contributions volontaires demeure en vigueur.

97. M. BERARD (France) : C'est de grand coeur que ma délégation s'associe aux vœux de bienvenue que vous avez adressés, Monsieur le Président, au nouveau représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Ce n'est pas le premier séjour de M. Jacob Malik à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité. Son nom et son action sont bien connus dans les milieux des Nations Unies. Nous sommes certains que sa grande distinction d'esprit, son autorité et son expérience apporteront à nos efforts la plus efficace contribution.

98. Le Conseil de sécurité s'est réuni pour prendre, une fois de plus, une décision concernant le maintien à Chypre de la Force des Nations Unies, dont le mandat vient à expiration le 26 mars. La délégation française souhaite expliquer brièvement sa position à l'égard du projet de résolution dont il nous a été donné lecture.

99. Ma délégation ne fait pas d'objections à la prolongation de courte durée de cette mission, telle que cette mission est prévue par la résolution 186 (1964) du 4 mars 1964. Toutefois, elle tient à marquer, ainsi qu'elle a eu l'occasion de le faire en décembre dernier, que la présence de la Force ne saurait évidemment tenir lieu de règlement de la question. S'accommoder du *statu quo*, différer encore l'amorce d'un règlement durable ne peuvent que conduire à un immobilisme dangereux.

100. Or, le dernier rapport du Secrétaire général comporte des aspects nettement encourageants. Il est satisfaisant, en effet, de voir confirmer par ce rapport que, du fait des circonstances et en raison des diverses mesures qui ont été prises dans l'île, la période de trois mois sur laquelle porte l'observation du Secrétaire général a été l'une des plus calmes qu'ait connues Chypre depuis les troubles de 1963. Le rapport ne dissimule pas, cependant, que les questions fondamentales ne sont pas résolues et que, en fin de compte, seules les parties elles-mêmes peuvent créer l'évolution nécessaire à un règlement définitif.

101. C'est assurément dans cette voie, c'est-à-dire par l'instauration d'un dialogue étendu à toutes les parties

intéressées, que des progrès peuvent et doivent être accomplis vers une paix véritable.

102. Tels sont l'esprit et l'espoir dans lesquels la délégation française, qui rend hommage aux efforts poursuivis par le Secrétaire général et par ses représentants à Chypre, donne son accord au maintien de la Force des Nations Unies à Chypre pour une nouvelle période de trois mois.

103. Le PRESIDENT: J'en n'ai plus d'orateurs inscrits pour prendre la parole avant la consultation du Conseil de sécurité sur le projet de résolution. Je me propose donc maintenant, avec l'assentiment du Conseil, de vous consulter sur le projet de résolution qui vous a été lu. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité le projet de résolution est adopté².

104. Le PRESIDENT: Je vais maintenant donner la parole aux orateurs qui ont demandé à expliquer leur vote.

105. Lord CARADON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*]: J'ai délibérément choisi de parler après le vote pour expliquer mon vote en faveur de la résolution qui vient d'être adoptée par le Conseil. Nous sommes tous d'accord pour considérer que notre tâche aujourd'hui n'est pas d'encourager les controverses ni d'envenimer les différends. Aujourd'hui, nous souhaitons tous mettre l'accent sur la nécessité d'un accord et sur les espoirs de conciliation. C'est dans cet esprit que la plupart des déclarations ont été faites. Je n'y apporterai donc pas de commentaires.

106. Avant d'en venir à l'explication de mon vote, je voudrais souhaiter très sincèrement la bienvenue au nouvel ambassadeur de l'Union soviétique, M. Jacob Malik. Je n'ai pas besoin de lui rappeler — pas plus qu'aux autres représentants ici présents — que la vie des membres du Conseil de sécurité n'est pas de tout repos. La fatigue et le découragement sont notre pain quotidien. Nous connaissons des échecs. Notre seule récompense est de savoir que nous n'abandonnons jamais la recherche d'un terrain d'entente. Nous espérons que l'ambassadeur Malik apportera à ces efforts continus le poids de sa vaste et riche expérience.

107. Nous avons souvent été les témoins, au Conseil, de la danse rituelle des invectives de la guerre froide. Et, nous a-t-on dit, l'ambassadeur Malik est passé maître dans les pas de cette danse rituelle. Sans aucun doute, il se montrera digne de sa réputation tant pour la rigueur de sa rhétorique que pour sa fermeté dans les négociations. Nous sommes certains que ces qualités seront tempérées par la courtoisie et la bonne humeur pour lesquelles il est aussi très connu, notamment dans mon pays.

108. Un acteur célèbre revient sur la scène internationale où il a remporté ses premiers succès. Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue et nous nous félicitons de son retour en espérant qu'il jouera le rôle, non du traître, mais du héros. Nous trouvons à cet espoir quelque encouragement dans la première partie du discours qu'il a prononcé

cet après-midi et dans la déclaration qu'il a faite le jour de son retour, lorsqu'il a dit que la guerre froide n'apportait "ni gloire ni honneur". Nous ne saurions être plus complètement d'accord avec lui sur ce point. Il y aura assez de gloire et assez d'honneur à pouvoir mettre fin à la guerre froide et je me plais à croire que c'est dans ce rôle — le rôle de celui qui nous délivrera de la guerre froide — que le très éminent ambassadeur de l'Union soviétique connaîtra son plus beau succès.

109. J'en viens maintenant à la résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter à l'unanimité.

110. Lorsque j'étais à Chypre, il y a 10 ans, nous avions coutume de dire par plaisanterie que quiconque comprenait la situation à Chypre avait été mal renseigné. Il est certain que cette île si belle a donné naissance à une situation toujours compliquée, quelquefois déconcertante, souvent exaspérante. Personne n'aurait assez peu de discernement pour confondre une amélioration avec une solution. Il subsiste des méfiances profondément enracinées qu'il faudra faire disparaître, des plaies anciennes qu'il faudra panser et bien des problèmes fondamentaux qu'il faudra résoudre.

111. Néanmoins, faisons le compte des bienfaits que nous avons reçus en partage. Nous sommes profondément reconnaissants que la paix ait régné dans l'île depuis la dernière fois que nous avons discuté de la question, il y a trois mois. Nous rendons hommage à la modération et à la bonne volonté de toutes les parties intéressées qui ont permis cet important progrès.

112. La Force des Nations Unies, sous le commandement remarquable du général Martola, a continué à donner au monde un exemple heureux de l'efficacité, de la compétence, de l'esprit de ressource et de la fermeté d'une force militaire internationale chargée du maintien de la paix. Ce résultat dépasse même en importance la valeur de la contribution que la Force des Nations Unies a apportée à la paix à Chypre. Sa réussite à Chypre est riche d'enseignements valables pour le monde entier.

113. L'ambassadeur Osorio-Tafall s'est révélé un représentant des Nations Unies dont la patience, la ténacité et la sûreté de jugement nous remplissent tous de fierté et d'une très grande reconnaissance à son égard.

114. Le Secrétaire général nous a présenté un rapport aussi complet que riche d'espoir; nous accueillons très favorablement et nous appuyons avec enthousiasme son initiative et toutes celles du même genre qui tendraient à faciliter la compréhension, l'accord et la coopération pacifique. Nous espérons vivement qu'il en résultera un progrès.

115. Le rapport du Secrétaire général nous permet d'envisager l'avenir avec plus d'espoir et de confiance qu'au cours des années d'inquiétude qui se sont écoulées et nous sommes très sensibles à ce que lui-même et tous ses collaborateurs ont fait.

116. De plus, il y a eu récemment des progrès spectaculaires et tangibles dans l'élimination de ces barrières que constituent les restrictions et la méfiance; ces progrès

² Voir résolution 247 (1968).

ouvrent de nouvelles perspectives de relations plus heureuses.

117. Tous ces facteurs sont encourageants. Ils ouvrent la voie à un règlement. Quant à la résolution qui vient d'être adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité, mon pays est prêt et il tient vivement à continuer à jouer pleinement son rôle dans la reprise des efforts en vue d'un règlement définitif. Mon gouvernement maintiendra son contingent militaire dans la Force des Nations Unies et continuera de prendre intégralement à sa charge les dépenses de ce contingent pour les trois mois à venir. En outre, il s'engage aujourd'hui à verser un montant supplémentaire d'un million de dollars à titre de contribution aux dépenses de la Force pendant cette période.

118. Nous demandons à toutes les parties intéressées de faire un effort nouveau et sans précédent pour s'attaquer, avec une volonté renouvelée de réussir, aux questions ardues et dangereuses qu'il reste à résoudre.

119. M. BUFFUM (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Je désire, tout d'abord, m'associer à vous, Monsieur le Président, et aux autres représentants au Conseil pour souhaiter la bienvenue parmi nous au nouveau représentant de l'Union soviétique, l'ambassadeur Malik. En fait, après les paroles de bienvenue très éloquentes et après l'appel que vient de lui adresser mon ami, lord Caradon, il me reste bien peu à dire. Je voudrais cependant faire deux très brèves observations.

120. Tout d'abord, je tiens à assurer l'ambassadeur Malik que, dans le cadre des responsabilités qui nous incombent en tant que pays hôte, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'il se sente chez lui à New York.

121. En second lieu, je voudrais relever en passant que, comme lord Caradon, nous avons lu avec beaucoup d'intérêt la déclaration faite à la presse par l'ambassadeur Malik lors de son arrivée la semaine dernière, déclaration qui semblait impliquer la fin de la guerre froide. Nous l'assurons que, pour leur part, les Etats-Unis accueillent avec faveur toute mesure dans ce sens et que, pour ce qui est de contribuer à atteindre cet objectif, on ne nous prendra pas en défaut au sein du Conseil.

122. J'en viens maintenant à la question inscrite à notre ordre du jour. Les Etats-Unis se sont joints à tous les autres membres du Conseil de sécurité pour voter la prolongation, pendant trois mois, de la Force des Nations Unies à Chypre. Nous avons voté en faveur de cette résolution avec un sentiment de satisfaction, d'encouragement et d'espoir. Nous sommes heureux de constater une amélioration nette de la situation à Chypre depuis la dernière réunion du Conseil consacrée à l'examen de cette question. Nous tenons nous aussi à féliciter le Secrétaire général, son habile représentant spécial à Chypre et la Force des Nations Unies pour leur importante contribution à cette évolution.

123. Le rapport du Secrétaire général [S/8446] relève les effets salutaires des mesures de normalisation et de pacification adoptées par le Gouvernement chypriote. Les Etats-Unis s'en félicitent. Nous espérons vivement que ces faits positifs, ainsi que l'amélioration de l'atmosphère qui en

résulte, se traduiront par de nouveaux progrès vers la solution des problèmes qui, trop longtemps, ont empêché la paix de régner dans l'île. Nous espérons que toutes les parties intéressées auront à coeur d'accomplir de tels progrès et nous leur demandons instamment de faire preuve de l'esprit de compromis, de bonne volonté et de concessions mutuelles si nécessaire pour aller de l'avant.

124. Nous avons tout spécialement pris note de l'appui donné par le Secrétaire général à l'idée d'entretiens entre représentants des deux communautés chypriotes. Les Etats-Unis se rallient à cette solution ou à toute autre méthode qui permette aux parties intéressées de trouver une procédure de règlement acceptable pour tous. Nous sommes toujours disposés à collaborer de notre mieux à la recherche d'une solution viable au problème de Chypre.

125. Enfin, pour ce qui est du problème, également évoqué dans le rapport du Secrétaire général, du financement de la Force des Nations Unies, je voudrais présenter deux observations très brèves.

126. Tout d'abord, les Etats-Unis continueront à accorder leur appui financier à cet effort très important de maintien de la paix.

127. En second lieu, nous ne pouvons que partager le souci que cause au Secrétaire général le déficit constant du financement de la Force et nous joindre à son appel en vue de mesures et de contributions qui permettent de combler ce déficit.

128. Malgré l'appui précieux et indispensable de ceux qui fournissent des contingents aux Nations Unies, il faut reconnaître que l'appui financier que nous avons accordé et les contributions généreuses, d'autres pays — le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne, pour n'en citer que deux — n'ont pas suffi à faire face aux besoins. C'est pourquoi nous nous associons au représentant du Canada pour demander instamment aux Membres des Nations Unies, et tout particulièrement aux membres du Conseil qui accordent leur appui politique à cette importante opération de maintien de la paix, de manifester également cet appui d'une façon matérielle et financière.

129. M. BORCH (Danemark) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par m'associer aux paroles cordiales de bienvenue que vous et nos collègues avez adressées à l'ambassadeur Malik, représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

130. La résolution sur Chypre ayant été adoptée à l'unanimité, je tiens à exprimer brièvement la satisfaction et l'approbation de ma délégation à l'égard des observations qu'a faites le Secrétaire général dans son rapport sur la Force des Nations Unies pour la période allant du 9 décembre 1967 au 8 mars 1968 [*ibid.*]. Nous sommes heureux que le Secrétaire général ait confirmé que la période en question a été l'une des plus calmes depuis décembre 1963. Bien qu'aucun progrès tangible n'ait encore été réalisé dans la voie de discussions entre les parties directement intéressées, il existe maintenant un mouvement dans le sens de la normalisation.

131. Nous sommes tous reconnaissants au Secrétaire général des résultats acquis jusqu'ici, et nous tenons à l'assurer de notre appui dans ses efforts futurs. La Force des Nations Unies a joué un rôle important dans le maintien de la paix à Chypre et nous continuerons certainement aussi à appuyer la Force en maintenant nos contingents militaires et de police à la disposition des Nations Unies. Nous espérons cependant que les parties en cause profiteront de l'élan acquis grâce à un concours de circonstances favorables pour faire un effort résolu en vue de la solution des problèmes fondamentaux, qui, en dernière analyse, ne pourra venir que d'elles.

132. M. SOLANO LOPEZ (Paraguay) [traduit de l'espagnol] : Monsieur le Président, quand vous avez, en votre qualité de Président du Conseil et au nom de ses membres, salué la présence de l'ambassadeur Malik, nouveau représentant permanent de l'Union soviétique aux Nations Unies et représentant de l'URSS au Conseil de sécurité, ma délégation a eu le sentiment que vous la représentiez. S'il me restait quelque chose à ajouter, ce ne serait que pour confirmer ce que vous avez dit.

133. Ma délégation s'est jointe aux autres membres du Conseil pour assurer l'adoption unanime du projet de résolution, qui est ainsi devenu une décision du Conseil. Les raisons qui ont déterminé cette attitude trouvent leur explication dans le texte même de la résolution, mais je manquerais à mon devoir si je ne présentais pas maintenant quelques observations supplémentaires.

134. Tout d'abord, je songe au climat politique qui règne à Chypre à l'heure actuelle. Dans son rapport au Conseil, le Secrétaire général a pu, dans un paragraphe déjà cité avant moi par certains de nos collègues, dire de la période sur laquelle porte ce rapport, à savoir les trois derniers mois, qu'elle a été "l'une des plus tranquilles depuis le moment où, en décembre 1963, les troubles ont éclaté" [ibid., par. 148].

135. Il ne s'agit là que du climat politique. Les problèmes fondamentaux, il est vrai, existent toujours, mais on ne saurait nier l'importance de ce climat et la situation actuelle, et nous espérons vivement que celle-ci s'améliorera encore et que, dans les délais les plus brefs, il sera possible d'assurer complètement des conditions normales et pacifiques dans l'île, non seulement dans l'intérêt de l'Etat libre et indépendant de Chypre et des pays voisins, mais aussi dans l'intérêt des Nations Unies et dans celui de la paix et de la sécurité internationales qui pourraient en souffrir s'il en était autrement.

136. La voie qui mène à la solution des divergences fondamentales est longue et hérissée de difficultés, mais il n'est pas de route si longue qu'on ne puisse la parcourir, il n'est pas de difficulté que l'on ne puisse surmonter si chacun y met du sien. Et c'est en cette volonté que nous mettons notre plus grand espoir.

137. Avant d'achever cette brève explication de vote, et puisque c'est la première fois que mon gouvernement et mon pays participent aux débats sur Chypre, je voudrais rendre deux hommages : tout d'abord au Secrétaire général et à son représentant, pour les efforts inlassables qu'ils ont

déployés dans l'île; ensuite aux Etats qui, grâce à leurs contingents ou à leurs contributions financières, permettent à la Force, essentiellement créée pour maintenir la paix, en vertu de la résolution 186 (1964) du 4 mars 1964, de poursuivre son oeuvre pacifique en attendant l'heure proche, espérons-le, où sa présence ne sera plus nécessaire à Chypre.

138. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant de Chypre.

139. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais] : Si je prends la parole pour exercer mon droit de réponse, cela ne signifie pas nécessairement qu'il y ait controverse, pas plus, je l'espère, que le fait que je réponde au représentant de la Turquie, l'ambassadeur Eralp, ne signifie qu'il y a récrimination de ma part. Au contraire, je tiens à préciser certains points qui ont été soulevés par mon collègue et à rassurer le Conseil de sécurité et le représentant de la Turquie en disant que le Gouvernement de Chypre a toujours entendu lever les restrictions, mais qu'il ne lui a pas été possible de le faire plus tôt pour les raisons suivantes.

140. Il n'a pas été possible de lever les restrictions de manière unilatérale à un moment où la tension régnait dans l'île, où l'on s'y livrait à des préparatifs militaires, où l'on y construisait des fortifications; on ne pouvait, dans ces conditions, laisser les combattants chypriotes turcs armés se déplacer librement pour transporter du matériel militaire destiné à la construction de nouvelles fortifications.

141. Et pourtant, même pendant cette période, lorsque la Force des Nations Unies a proposé, en octobre 1964, un rétablissement bilatéral de la liberté de mouvement sur toutes les routes du pays, la levée des restrictions par le Gouvernement et une levée correspondante des restrictions édictées par les dirigeants chypriotes turcs dans les enclaves, le Gouvernement de Chypre a accepté. Mais les dirigeants chypriotes turcs n'ont pas accepté, et cet effort a échoué.

142. En 1966, à nouveau, le Président de Chypre lui-même a proposé un démantèlement bilatéral des fortifications et la suppression des points de contrôle, ainsi que la liberté de mouvement. Une fois de plus, malheureusement, les dirigeants chypriotes turcs n'ont pas accepté. Il n'était pas possible, à l'époque, d'agir unilatéralement, mais après une certaine détente, une fois un calme relatif établi, le Gouvernement a été mieux à même de procéder unilatéralement à la levée des restrictions. Graduellement, pas à pas, dès septembre 1967 et jusqu'à ce mois-ci, toutes les restrictions imposées aux Chypriotes turcs ont été levées, de sorte qu'ils ont maintenant partout une totale liberté de mouvement.

143. Nous sommes heureux de déclarer que le Gouvernement désire persévérer dans cet esprit de coopération, d'entente et de confiance réciproques. Nous espérons que tout soupçon et toute méfiance qui pourraient subsister seront dissipés et que nous pourrions aller de l'avant dans la voie d'une solution. Comme l'ont dit certains membres du Conseil, une fois la crainte et la méfiance disparues, la voie sera ouverte à la coopération. Je puis assurer le Conseil que, pour notre part, nous sommes prêts à coopérer, sans crainte ni méfiance, pour résoudre le problème et faire régner la paix.

144. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

145. M. ERALP (Turquie) [traduit de l'anglais] : Je n'ai pas l'intention de prolonger la période du droit de réponse, mais je suis reconnaissant à M. Rossides d'avoir bien voulu me répondre et d'avoir ainsi fait officiellement état des bonnes intentions persistantes de son gouvernement en vue d'établir des conditions pacifiques dans l'île.

146. Il est un point, cependant, que je tiens à relever. M. Rossides a dit qu'il n'avait pas été possible jusqu'ici de prendre ces mesures de pacification unilatéralement du fait que la paix et la tranquillité ne régnaient pas dans l'île. Je tiens à souligner que, si la paix et la tranquillité ne régnaient pas dans l'île, ce n'était pas la faute de la communauté chypriote turque. Et ce n'est pas non plus entièrement la faute de la communauté chypriote turque si, jusqu'à présent, il n'a pas été possible aux deux communautés de se réunir et de mettre au point des moyens de pacification de l'île.

147. Une fois de plus, je suis heureux que mes remarques aient provoqué une déclaration de M. Rossides et je suis certain que le Conseil sera satisfait d'apprendre que l'administration chypriote grecque est animée de bonnes intentions.

148. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe] : Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné la parole. Je serai bref. Je tiens à remercier les délégués qui m'ont salué dans leurs interventions et qui, à la suite de ma déclaration, ont dit à mon égard des paroles aimables. Je saisis cette occasion pour indiquer que j'ai suivi avec beaucoup d'attention les déclarations des représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis, qui ont exprimé leur accord avec les remarques que j'avais présentées à des correspondants de presse au sujet de la "guerre froide" et où je disais que cette guerre, déclenchée à l'instigation d'un homme d'Etat occidental bien connu, n'a apporté et n'apportera ni gloire ni prestige à quiconque.

149. Le PRESIDENT : Je n'ai plus d'orateur inscrit sur ma liste pour prendre la parole après le vote, mais, avant d'ajourner la séance, j'ai une communication à faire aux membres du Conseil. Je dois les informer qu'à la suite de consultations certains membres du Conseil ont demandé que la séance qui devait avoir lieu demain matin, à 10 h 30, pour l'examen du problème de la Rhodésie du Sud soit ajournée jusqu'à demain après-midi à 16 heures. S'il n'y a pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 25.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
